



collaboration libérale infirmière

Par **nathinfi**, le **14/11/2008** à **20:29**

Je suis installée en tant qu'infirmière libérale depuis 5 ans au sein du même cabinet en tant que collaboration.

Or je me pose plusieurs questions :

Quelle est la durée maximum d'une collaboration?

Est-il vrai tout comme il me l'a été dit par un infirmier faisait d'une commission paritaire qu'au bout d'une année d'exercice je suis associée de fait car durant une année de par ma présence dans le cabinet j'ai contribué à l'entretien et au développement de la clientèle?

Est-il normal que je continue de reversé 10% de mes actes, sans jamais avoir eu aucune facture du cabinet, en fournissant personnellement mon matériel, le téléphone portable, mon ordinateur professionnel, encre, papiers, timbre pour l'établissement des factures ainsi que l'impression des tournées du cabinet?

A quoi correspond légalement ces frais de retrocession et peut-on les renégocier après plusieurs années d'exercices?

D'avance merci.